

BILAN EXERCICE INCENDIE LPA

Date de l'exercice : 22 mai 2007



disponible sur le site !

1. Rappel de règles applicables en matière de sécurité incendie aux établissements recevant du public (ERP) :



Note de service DGER/SDPFE/N2006-2026 du 1er mars 2006

Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). (article R.33 de l'annexe II de l'arrêté du 13 janvier 2004).

Les dispositions contenues dans cette note de service rappellent aux établissements d'enseignement la nécessité de respecter rigoureusement la réglementation sur la sécurité incendie, et en particulier de réaliser **deux exercices d'évacuation par année scolaire ; le premier se déroulant obligatoirement dans le mois qui suit la rentrée.**

NB :

Pour les établissements comportant des locaux à sommeil, **deux exercices supplémentaires doivent être faits de nuit**, ce qui porte à quatre le nombre d'exercices d'évacuation à effectuer durant l'année scolaire.

2. Année scolaire 2006/2007 : déroulement de l'exercice d'évacuation incendie n° 2

Locaux concernés : bâtiments A-B-C

Date de l'exercice : le 22 Mai 2007

Heure de déclenchement : 9 h 10

Organisation générale :

- a. rassemblement de l'équipe incendie à 8 h 50
- b. rapide tour d'horizon (effectifs personnels et apprenants - environnement)
- c. déclenchement de l'alarme au niveau du SSI par Le Gestionnaire
- d. moyens humains : (1 observateur positionné à l'intérieur du bâtiment A, 2 observateurs positionnés à l'extérieur du bâtiment B et 2 observateurs positionnés à l'extérieur du bâtiment C).

Exercice sur LPA : bâtiments A – B – C			
	oui	non	Observations
Modalités d'organisation			
Inopiné	X		
Application des consignes générales			
Tout le monde a entendu le signal d'alarme		X	L'alarme n'a pas été entendue au niveau du bâtiment A Remarques : Actuellement, des travaux conséquents de mise aux normes du système de sécurité incendie des bâtiments B et C se déroulent (l'interconnexion du bât. A devrait être effective pour la fin du mois). De même, cette phase de travaux a permis de rendre opérant le système d'alarme incendie (batterie) sur ce même bâtiment. Un enseignant, présent ce matin, avec son groupe classe à la cuisine pédagogique, a avisé le Directeur de l'EPL du non fonctionnement des sirènes au bâtiment E. Il convient de noter que le SSI du bâtiment E est couplé avec celui du bâtiment B. (l'entreprise chargée de la maintenance des installations de détection incendie sera interrogée).
Tout le monde a évacué	X	X	Les occupants du bâtiment A ont évacué à la demande du Directeur de l'EPL (« le mouvement de foule » était largement enclenché sur les deux autres bâtiments).

<p>L'ascenseur du bâtiment C est resté inutilisé</p>	<p>X</p>		<p>Pas de remarque particulière</p>
<p>Tout le monde a respecté la consigne de « Ne pas revenir en arrière ».</p>	<p>X</p>		<p>Pas de remarque particulière</p>
<p>Tout le monde présent dans le bâtiment, à l'audition du signal, a respecté la consigne de rejoindre le point de rassemblement</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p><u>Remarques :</u></p> <p>Un agent, recruté au cours de cette année scolaire, a signalé ne pas avoir connaissance de l'emplacement dudit panneau de rassemblement.</p> <p>Deux agents sont restés cantonnés aux abords du bât. C.</p> <p>Des groupes classes ont d'abord regagné le plateau sportif. avant de converger vers le point de rassemblement (pelouse devant les garages du bâtiment C) à la demande du Directeur de l'EPL.</p> <p>D'une manière générale, les occupants du bât. A sont sortis en ordre dispersé, avant de séjourner dans la cour du château (où un appel a été pratiqué).</p> <p><u>Remarques :</u></p>
<p>Le comptage des personnes a été effectué sans problème</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Un flottement certain a été constaté lors de cette « revue d'effectif » pour le comptage d'élèves présents au CDI-CDR et en étude. Nota : la présence de 2 apprenants volontairement retenus par l'équipe incendie dans le bâtiment A est passée inaperçue.</p> <p>Le positionnement des groupes sur l'aire de rassemblement s'est néanmoins opéré de façon satisfaisante (les groupes classes ont été à peu près normalement reformés).</p> <p>Les enseignants, feuille d'appel en mains (à une exception près selon notre</p>

			observation) ont procédé à cette étape ; mais non pas systématiquement rendu compte au Chef d'Etablissement.
Evacuation			
Evacuation immédiate	X		La sortie des premiers occupants des bâtiments B et C a été observée quelques secondes après le lancement de l'exercice. (se reporter ci-dessus pour les commentaires liés à l'évacuation du bât. A)
Evacuation aisée	X		<p>Remarques :</p> <p>Aucun obstacle particulier n'a été relevé dans les locaux (couloirs, issues de secours normalement dégagées).</p> <p>Des engins 2 roues, stationnés au pied de l'escalier de secours, la présence d'un véhicule de service ont pu sensiblement freiner la progression des flux vers le point de rassemblement.</p> <p>Le public présent au bât. C a emprunté les issues réservées,</p>
Evacuation selon l'itinéraire indiqué (plans d'évacuation)	X	X	Au Bât. B, un groupe classe a emprunté l'escalier bois au lieu d'utiliser l'escalier de secours métallique
Bonne prise en compte des personnes handicapées	X		Sans objet lors de cet exercice d'évacuation
Bonne prise en compte des visiteurs et/ou personnels services intra EPL.			Pas de signalement particulier de la part des observateurs
Autre(s) constat(s)			
1 classe (avec une fenêtre ouverte) de nombreux locaux avec les éclairages en fonctionnement			Le temps de l'évacuation des locaux + regroupement des effectifs et appel a été estimé à 3 minutes (à l'exception des occupants du bât. A)

3. De quelques axes d'amélioration (liste non exhaustive et éléments non hiérarchisés) :

- préparation en amont de l'exercice incendie : information auprès des publics (apprenants et personnels),
- redéfinir au niveau de l'équipe incendie l'organisation de l'exercice (le « qui fait Quoi » : guider, accompagner),
- désigner un nombre suffisant de personnes pour encadrer et guider les occupants lors d'une évacuation (tour des locaux (en amont et en aval de l'exercice) - recueil des données, chronométrages, ...),
- renouveler auprès du corps des Sapeurs-Pompiers locaux, la demande d'organisation d'un exercice d'évacuation « grandeur nature »
- mieux définir l'emplacement réservé au stationnement des véhicules de service (dans la cour du château),
- augmenter l'aire réservée au stationnement des engins 2 roues (extension vers le marronnier)
- améliorer les conditions du comptage des effectifs présents,
- améliorer la gestion des flux (« entrants et sortants » de l'espace CDI-CDR),
- systématiser la diffusion d'un compte-rendu (affichage panneaux d'information hygiène et sécurité).

« Dans le domaine de la sécurité incendie, aucun risque n'est tolérable et il est nécessaire de se conformer rigoureusement aux prescriptions d'usage »

« Gardons à l'esprit que ces exercices d'évacuation représentent un entraînement capital qui est l'occasion, pour l'établissement, de vérifier sa capacité à gérer seul une situation de crise en attendant l'arrivée des secours (pompiers, SAMU) ».

Fait à Abbeville, le 22/05/2007

La Direction